

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11087**

### Intitulé

MASTER : MASTER Droit, économie, gestion, mention droit des affaires, spécialité droit et gestion du patrimoine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Rennes I	Président de l'université de Rennes I, Recteur chancelier des Universités

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc, 313 Finances, banque, assurances, immobilier

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce master forme des juristes d'affaires spécialisés en droit de la gestion de patrimoine du particulier et de l'entrepreneur, aussi bien en interne qu'à l'international.

Le titulaire du master droit et gestion de patrimoine de Rennes 1 peut :

- conseiller, en langue française et anglaise, dans les domaines du droit fiscal (fiscalité des particuliers et de l'entreprise ; fiscalité interne et internationale), du droit patrimonial de la famille (successions et libéralités ; régimes matrimoniaux), de l'assurance-vie, du droit des sociétés, du droit des biens (maîtrise du démembrement de propriété notamment). Le conseil, qui repose nécessairement sur une combinaison de toutes ces matières, constitutive d'un véritable savoir-faire, doit pouvoir être dispensé tant au particulier (gestion du patrimoine non professionnel) qu'au chef d'entreprise (organisation du patrimoine professionnel,

- prévenir tout litige en France, en Europe et hors Europe,
- défendre les intérêts du client, en France et à l'étranger ; - rédiger ou faire rédiger des actes (authentiques ou sous seing privé), en français ou en anglais,

- étudier de façon permanente et analyser la législation, la réglementation, la jurisprudence, la théorie et les commentaires de droit.

Le titulaire du master peut exercer son métier de notaire, d'avocat, de conseil en gestion de patrimoine en France, en Europe ou dans tout autre pays en mobilisant les aptitudes suivantes :

- lire, comprendre, anticiper et appliquer toutes les règles juridiques et fiscales et les décisions juridictionnelles en matière de fiscalité française, européenne, internationale et étrangère des particuliers, des entreprises et de l'entrepreneur, en français et en anglais,
- maîtriser l'environnement juridique et fiscal des entreprises, des ménages, des institutions, des Etats, des collectivités locales,
- maîtriser les outils de gestion financière, juridique et fiscale, français et étrangers, en langue française ou anglaise,
- maîtriser les outils de l'optimisation fiscale interne et internationale des entreprises et des particuliers.
- maîtriser les outils d'engagement et de traitement des contentieux judiciaires, administratifs, français, étrangers, en langue française et anglaise.

Il est capable de :

- appliquer des processus méthodologiques rigoureux à des affaires très différentes,
- conseiller,
- respecter la confidentialité des affaires,
- mettre en œuvre sens de l'écoute, diplomatie, disponibilité spatiale et temporelle,
- diriger des équipes de recherche.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous les secteurs d'activités de la gestion de patrimoine organisés présents sur tout marché français ou étranger :

- avocat spécialisé en gestion de patrimoine, après avoir passé et réussi les examens d'entrée et de sortie de l'école d'avocats,
- notaire, après avoir passé et réussi et validé les diplômes d'accès à cette profession,
- juriste en banque,
- juriste dans une compagnie d'assurance (assurance-vie),
- conseil en gestion de patrimoine.

Tous les concours de la fonction publique accessibles avec un M 1 lui sont ouverts, notamment les impôts, douanes...

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

### Réglementation d'activités :

La profession d'avocat est réglementée. Examen d'entrée à l'école d'avocats, 2 ans d'école et examen de sortie.

La profession de notaire est réglementée : formation de type professionnel (CFPN) ou de type universitaire (DSN : diplôme supérieur de notariat).

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

4 semestres de chacun 30 ECTS

**Semestre 1 : 252 h**

- 2 matières de spécialité à choisir entre Fiscalité indirecte, Sûretés et droit de la concurrence avec TD
- 4 matières d'oral à choisir parmi les matières de droit des affaires enseignées en M 1

**Semestre 2 : 246 h**

- 2 matières de spécialité à choisir entre Fiscalité directe, Droit bancaire et Procédures collectives avec TD
- 3 matières d'oral à choisir parmi les matières de droit des affaires enseignées en M 1
- anglais

**Semestre 3 : 175 h**

- Droit financier (40h, grand oral de synthèse et consultation écrite de synthèse)
- Droit des placements immobiliers 40h, grand oral de synthèse et consultation écrite de synthèse)
- Droit de l'assurance-vie (28 h, grand oral de synthèse et consultation écrite de synthèse)
- Droit du patrimoine (40 heures : grand oral)
- Anglais juridique (30h, oral)
- Conférences de pratique professionnelle (120/150h)

**Semestre 4 : 157 h**

- Gestion financière (30 h, grand oral)
- Fiscalité du patrimoine (79 h, grand oral)
- Mémoire pratique (écrit noté)
- Pratique professionnelle de la gestion de patrimoine (30 heures, écrit de synthèse)
- Droit de la retraite (15 h, oral)
- Conférences de pratique professionnelle (200/250h)
- Stage de 2 mois minimum sanctionné par un rapport de stage

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	M1 - Arrêté d'habilitation
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	M1 - Arrêté d'habilitation
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition du jury votée par l'Université de Rennes 1

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 2 octobre 2008 relatif aux habilitations de l'université de Rennes 1

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

2008 : 20 diplômés M2 DGP

2009 : 17 diplômés M2 DGP

Voir information et enquêtes du SOIE (Service Orientation Insertion Entreprise).

<http://soie.univ-rennes1.fr/>

**Autres sources d'information :**

<http://www.droit.univ-rennes1.fr/>

<http://www.univ-rennes1.fr/>

[www.m2dgp.fr](http://www.m2dgp.fr)

Faculté de Droit et Science Politique

Université de Rennes 1

SOIE (Service Orientation Insertion Entreprise)

**Lieu(x) de certification :**

Université Rennes I : Bretagne - Ille-et-Vilaine ( 35) [Rennes]

Université de Rennes 1

2, rue du Thabor

CS 46510

35065 Rennes Cedex

Téléphone : (33) 2 23 23 35 35

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Faculté de Droit et Science Politique

9, rue Jean Macé

CS 54203

35042 Rennes Cedex

Téléphone : 02 23 23 76 76

**Historique de la certification :**